

**Assemblée générale ordinaire
PROCES-VERBAL
de la réunion du 21 avril à 18h30**

Date de convocation : 27 mars 2023

Le vingt-et-un avril deux-mille-vingt-trois, à dix-huit heures trente minutes, les membres de l'association « La Commanderie d'Arville » se sont réunis en assemblée générale ordinaire à la Commanderie d'Arville – 1, allée de la Commanderie – Arville - 41 170 COUETRON-AU-PERCHE.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque membre présent, au moment de son entrée en séance. Elle est annexée au présent procès-verbal.

L'assemblée désigne Madame Christine CHARREAU comme Présidente de séance et procède à la désignation du secrétaire de séance en la personne de Madame Agnès de PONTBRIAND.

La feuille de présence est certifiée exacte et sincère par la Présidente et le secrétaire de séance.

Madame la Présidente rappelle qu'aux termes des statuts, l'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement que si ladite assemblée générale se compose du quart au moins de ses membres et que ses délibérations sont adoptées à la majorité simple des membres présents. Ces conditions étant réunies, l'assemblée générale pourra délibérer.

Madame la Présidente explique que l'assemblée générale ordinaire est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport moral 2022
- Premiers éléments financiers 2022
- Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes titulaire et d'un Commissaire aux comptes suppléant
- Renouvellement des membres du Conseil d'administration
- Cotation 2023
- Perspectives 2023
- Budget prévisionnel 2023
- Questions diverses

1. RAPPORT MORAL

Madame la Présidente expose les faits marquants de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et présente le rapport du Conseil d'administration sur la gestion et les activités de l'association au cours de cet exercice.

Son exposé porte notamment sur :

- ✓ l'orientation favorable de la courbe d'activité, confirmée par les premiers mois de l'année 2023 ;
- ✓ la très bonne avancée du projet de développement après la réalisation de l'étude de faisabilité et de programmation pour la redynamisation touristique et culturelle de la Commanderie d'Arville
- ✓ la politique d'investissements résolue de la part de l'association, malgré les difficultés liées à la persistance des effets de la crise sanitaire en 2022 ;
- ✓ le caractère vivant de notre association avec une forte implication des bénévoles, en particulier au sein du Conseil d'administration, et la motivation toujours aussi importante de l'équipe salariée.

Cet exposé n'appelant aucune remarque de la part de l'assemblée générale, Madame la Présidente propose de le soumettre au vote.

Première résolution – Rapport moral

Après avoir entendu la Présidente et en avoir délibéré, l'assemblée générale approuve le rapport moral de l'exercice 2022 à l'unanimité.

2. PREMIERS ÉLÉMENTS FINANCIERS

Madame la Présidente présente les premiers éléments sur la situation financière de l'association au cours de l'exercice écoulé. Cette présentation n'appelle aucun vote de la part de l'assemblée générale car il est nécessaire de procéder à la nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes qui sera chargé de réaliser une mission d'audit des comptes 2022 suite à la démission de la précédente Commissaire aux comptes pour « incompatibilité de fonction ».

Le compte de résultat prévisionnel fait apparaître un montant total de produits de 540 493,25 € et un montant total de charges de 580 950,56 €. Les résultats financiers et exceptionnels complètent par ailleurs le compte de résultat. Ainsi, le résultat de l'exercice se solde par un déficit qui s'établit à 39 627,05 €.

Une prochaine assemblée générale devrait se tenir vers la mi-juin 2023 afin de permettre la validation des comptes par l'assemblée générale, suite à la mission d'audit du nouveau Commissaire aux comptes et de son suppléant.

3. NOMINATION D'UN NOUVEAU COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE ET D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLÉANT

Madame la Présidente indique que l'association a été informée par courrier du 14 février 2023 de la démission du Commissaire aux comptes FITTECO Vendôme avec effet au 1^{er} octobre 2022 en raison d'une incompatibilité avec la fonction d'expert-comptable suite au rachat du cabinet ARC SOGEX par le cabinet FITTECO.

Dans ces circonstances, il est demandé à l'assemblée générale de se prononcer sur la nomination comme Commissaire aux comptes titulaire du cabinet JIVIAL représenté par Madame Jihen ALIBAY et sur la nomination en tant que Commissaire aux comptes suppléant du cabinet Cristaly représenté par Monsieur Christian ALIBAY, pour la durée restant à courir du mandat initialement confié au cabinet FITTECO

Vendôme, soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Deuxième résolution – Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes titulaire et d'un Commissaire aux comptes suppléant

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale décide à l'unanimité :

- de nommer comme Commissaire aux comptes titulaire le cabinet JIVIAL, représenté par Madame Jihen ALIBAY, et de nommer en tant que Commissaire aux comptes suppléant le cabinet Cristaly, représenté par Monsieur Christian ALIBAY, pour la durée restant à courir du mandat initialement confié au cabinet FITECO Vendôme, soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026 ;

Troisième résolution – Mission d'audit des comptes 2022 confiée au Commissaire aux comptes titulaire

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale décide à l'unanimité :

- de confier au Commissaire aux comptes titulaire, à titre de régularisation, une mission d'audit des comptes clos le 31 décembre 2022.

4. RENOUELEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée générale les principes statutaires concernant la composition et l'élection du Conseil d'administration de la Commanderie d'Arville. Elle indique également qu'il convient de pourvoir au renouvellement de cinq administrateurs sortants cette année : Madame Christine CHARREAU, Monsieur Joël FUSIL, Monsieur Frédéric MAURIN, Madame Agnès de PONTBRIAND, Madame Guillemette ROULLIER.

Madame la Présidente fait à présent état des candidatures reçues pour ce renouvellement de cinq membres du Conseil d'administration : Madame Christine CHARREAU, Monsieur Christian CHEVEAU, Monsieur Joël FUSIL, Monsieur Frédéric MAURIN, Madame Agnès de PONTBRIAND.

Cette présentation n'appelant aucune remarque de la part de l'assemblée générale, Madame la Présidente propose de le soumettre au vote.

Quatrième résolution – Renouvellement des membres du Conseil d'administration

Après avoir entendu la présentation de Madame la Présidente, et après en avoir délibéré, l'assemblée générale décide à l'unanimité d'élire, pour trois ans, comme membres du Conseil d'administration de l'association de la Commanderie d'Arville :

- Madame Christine CHARREAU
- Monsieur Christian CHEVEAU
- Monsieur Joël FUSIL
- Monsieur Frédéric MAURIN
- Madame Agnès de PONTBRIAND.

5. COTISATION 2023

Madame la Présidente, sur proposition du Conseil d'administration, propose à l'assemblée générale de maintenir le montant de la cotisation annuelle pour l'année 2023 à 20 €, comprenant l'abonnement annuel à la commanderie d'Arville.

Cinquième résolution – Détermination de la cotisation annuelle 2023

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale décide à l'unanimité de fixer le montant de la cotisation annuelle pour l'année 2023 à 20 €, comprenant l'abonnement annuel à la commanderie d'Arville.

6. PERSPECTIVES 2023

Madame la Présidente expose la stratégie et les perspectives de développement de l'association et de ses activités pour l'année 2023, dans le cadre des orientations définies par le Conseil d'administration. Elle indique les axes de travail et les lignes directrices principales fixées, notamment :

- ✓ l'entrée dans une phase plus opérationnelle du projet de développement avec les premières missions liées à la refonte du musée et la réhabilitation du presbytère dans le but d'y transférer l'accueil, la boutique, la billetterie, le point informations touristiques et les bureaux administratifs ;
- ✓ la création d'un jeu de visite permanent ;
- ✓ le renforcement de la fête médiévale avec la mise en place d'un nouveau format sur un week-end complet et un nouveau dénominateur : « Les Médiévales d'Arville » ;
- ✓ le changement de prestataire pour l'écopâturage avec la création d'une clôture permanente ;
- ✓ la proposition de balade en attelage sur la période estivale avec un billet permettant également la visite de la commanderie d'Arville ;
- ✓ les réflexions en cours sur l'enjeu de la restauration avec la mise en vente du fonds de commerce actuel du fait du départ des gérants ;
- ✓ l'installation du Wifi public « Val de Loire » dans les espaces d'hébergement ;
- ✓ la mission en cours sur la politique « RH » de l'association, visant à nous assurer du respect de nos obligations employeur tout en mettant en place un plan de gestion des compétences des salariés qui soit en adéquation avec notre projet de développement ;
- ✓ la finalisation du logiciel de gestion des réservations d'activités groupes ;
- ✓ la poursuite de notre participation active à la structuration de l'office de tourisme communautaire ;
- ✓ les réflexions sur le développement d'une chaufferie bois pour les espaces d'hébergement, menée par la Communauté de communes des Collines du Perche ;
- ✓ la restauration de plusieurs éléments mobiliers de l'église, sous maîtrise d'ouvrage communale (Couëtron-au-Perche) avec l'accompagnement de la Fondation du patrimoine pour une souscription en cours.

Elle termine son propos par la présentation de l'agenda 2023 et des nombreux événements organisés par la Commanderie d'Arville.

Ces perspectives 2023 n'appellent pas de vote de l'assemblée générale.

7. BUDGET PREVISIONNEL 2023

Madame la Présidente présente le budget prévisionnel de l'exercice 2023 tel qu'il a été adopté par le Conseil d'administration, en apportant toutes les précisions requises et nécessaires. Cet exercice sera, semble-t-il, plus conforme aux exercices d'avant crise sanitaire si l'on en croit le carnet de commandes actuel.

Ainsi, ce budget prévoit un total de produits et de charges équilibré à hauteur de 590 760,00 €. Le détail du budget prévisionnel 2023 figure sur la présentation jointe en annexe.

Sixième résolution – Budget prévisionnel 2023

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale approuve à l'unanimité le budget prévisionnel de l'exercice 2023, annexé au présent procès-verbal, faisant apparaître un total de produits et de charges équilibré à hauteur de 590 760,00 €.

8. QUESTIONS DIVERSES

Madame la Présidente donne à présent la parole à la salle.

Madame Karine GLOANEC-MAURIN, Présidente de la Communauté de communes des Collines du Perche et Conseillère régionale déléguée de la région Centre – Val de Loire, remercie l'ensemble des personnes présentes à cette assemblée générale et salue le travail remarquable réalisé par l'équipe salariée et les dirigeants de l'association gestionnaire de la commanderie d'Arville. Elle rappelle enfin l'importance des financements à venir dans le cadre de la convention Région / Département pour les investissements d'envergure qui seront réalisés dans les prochaines années.

Monsieur Bernard PILLEFER, 4^{ème} Vice-président du Conseil départemental de Loir-et-Cher, remercie et salue à son tour le travail effectué et les perspectives de développement du site de la commanderie d'Arville. Il félicite l'association pour le dynamisme dont elle fait preuve dans la gestion du site et souligne l'accompagnement important du Conseil départemental, aussi bien dans le fonctionnement de la structure que dans les investissements à venir.

Monsieur François JOUFFROY, Sous-préfet de l'arrondissement de Vendôme, félicite également l'association pour son travail et souligne l'accueil remarquable dont il bénéficie, aussi bien dans le cadre de ses fonctions que dans le cadre privé, lors de ses venues à la commanderie d'Arville. Il termine en indiquant qu'il croit beaucoup au projet de développement de ce site d'importance pour le territoire.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 heures 00.

Suite à l'assemblée générale ordinaire, a été dressé le présent procès-verbal signé par Madame la Présidente.

Fait à Arville – Couëtron-au-Perche, le 21 avril 2023.

Commanderie d'Arville
1, allée de la Commanderie
Arville
41170 COUETRON-AU-PERCHE
02 54 80 75 41

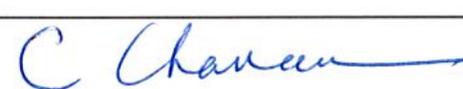
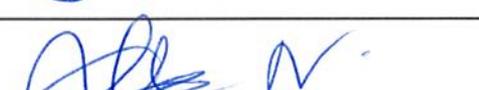
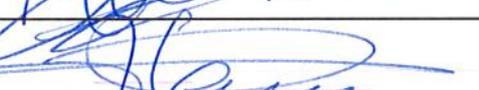
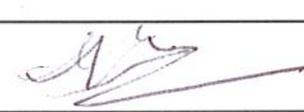
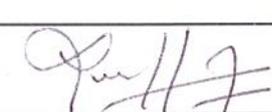
La Présidente de séance,



Christine CHARREAU

ASSOCIATION "LA COMMANDERIE D'ARVILLE"
Assemblée générale - Vendredi 21 avril 2023 à 18h30

200€ / Esp
 60€ / chq
 40€ / CB.

| NOM | PRENOM | Signature |
|----------------|------------------|--|
| BARBON | Miguel | |
| BEGUIN | Pierre-Alexandre | |
| BOULLARD | Georges | |
| BOURDIN | Jean-Roger | |
| CHARREAU | Christine |  |
| CHEVEAU | Nelly |  |
| CHEVEAU | Christian |  |
| CROISSANT | Didier |  |
| FUSIL | Joël | Excusé - Pouvoir J. GRANGER |
| GARDRAT | Jean-Jacques | Excusé - Pouvoir C. CHARREAU |
| GLOANEC-MAURIN | Karine |  |
| GUEZET | Nathan | |
| GRANGER | Jacques |  |
| LEGER | Jean | |
| LEMAIRE | Brigitte | |
| LEMAIRE | Dominique | |
| LEMERRE | Henri |  |
| LENOIR | Claudine | Excusée - Pouvoir H. LEMERRE |
| MALCOR | Bernard | Excusé - Pouvoir C. CHARREAU |
| MAURIN | Frédéric | Excusé - Pouvoir K. GLOANEC-MAURIN |
| PAPOT | Jean-Marie |  |

20€ esp.

esp 20

esp 20

~~chq~~

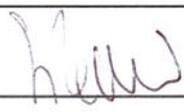
esp - 20

esp. 20

esp - 20

esp. 20

ASSOCIATION "LA COMMANDERIE D'ARVILLE"
Assemblée générale - Vendredi 21 avril 2023 à 18h30

| | | |
|-------------------------|------------------------|--|
| PELLETIER | Jean-Luc |  |
| DE PONTBRIAND | Agnès |  |
| RAGUENET DE SAINT-ALBIN | France | Excusée - Pouvoir A. DE PONTBRIAND |
| RENARD | Danièle |  |
| RENVOISE | Christelle |  |
| RONCIER | Jean-Jacques | |
| ROULLIER | Arnaud | Excusé - Pouvoir J. GRANGER |
| ROULLIER | Madame (épouse Arnaud) | |
| ROULLIER | Guillemette | Excusée - Pouvoir A. DE PONTBRIAND |
| ROUSSEAU | Gérard | |
| ROUSSEAU | Martine |  |
| THIBAUT | Jean-Noël | |
| THIBAUT | Michèle | |
| VINCENT-POLIZZI | Sandrine |  |

exp - 20

exp - 20e

CB Gestmag OK

chg 20e

chg

CB Gestmag OK

20e espèce